

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 4 novembre 2025

Présents: Mme Courteille, responsable des affaires scolaires à la mairie de Messei.
Mme Sommier, Mme Dumont, Mme. Guibout, Mme Legeard, M. Belliard, Mme Lelièvre, Mme Ballon, Mme Moreau, Mme Maricot (représentants de parents d'élèves (titulaires et suppléants).
M. Prunier, Mme Masson, Mme Gisle, Mme Peronne, Mme Boulé, Mme Lespagnol, enseignants.
M. Dumaine, Maire de Messei

Absents excusés: Mme Du-Pont-De-Romemont, Inspectrice de l'Education Nationale.
Mme Chevalier, parent élu.

Présentation de l'école:

Les effectifs sont en nette baisse par rapport à l'an dernier : 102 élèves (-23 élèves).

CP/CE1	17 élèves	CM1:	24 élèves
CE1:	21 élèves	CM2	19 élèves
CE2/CM1 :	21 élèves		

Fonctionnement:

Le montant des crédits alloués par la municipalité s'élève cette année à 8000 euros. Les enseignants remercient bien évidemment le conseil municipal pour cette somme qui permet un fonctionnement satisfaisant.

Cette somme permet l'achat de matériel qui reste à l'école (par exemple du matériel de cour) ainsi que l'achat de matériel nécessaire à son bon fonctionnement: pharmacie, photocopieuse, livres...

Elle prend aussi en charge les visites des collèges pour les CM2 et les transports.

Flers'Agglo nous permet par ailleurs d'accéder à l'enseignement de la natation pour trois niveaux de classe: les CP, les CE1 et les CM2 et l'accès aux espaces communautaires (Forum, médiathèque, etc...).

Par ailleurs, une somme forfaitaire de 20 euros par enfant est demandée aux familles (9 élèves n'ont pas réglé cette somme à l'heure actuelle).

La coopérative, affiliée à l'OCCE 61, permet d'acheter , avec notamment le bénéfice de la vente des photos, un complément de matériel d'arts visuels ainsi que des livres et des abonnements pour la BCD et de participer à différents projets. Le bilan financier est déficitaire : il restait toutefois 2113,02 euro sur le compte au 1er septembre 2025. Cette somme servira à acheter du matériel pour les travaux manuels, pour la cour de récréation et participera aux différentes sorties.

L'association de parents d'élèves finance également les projets élaborés par l'équipe

enseignante. Avec la somme attribuée cette année par l'APE, le montant des crédits disponibles s'élève à 7548 €.

Nous remercions bien évidemment l'APE pour ce dynamisme et cette somme qui permet de mener à bien les projets pédagogiques. Par ailleurs, nous tenons aussi à remercier l'APE pour la disponibilité et l'ingéniosité dont elle fait preuve. Cela contribue au bien-être de nos élèves et au climat scolaire serein dans notre école.

L'AREM coordonne toujours le restaurant scolaire. Le conseil d'école tient à remercier cette association de parents bénévoles qui permet aux élèves de manger équilibré et d'avoir une réelle réflexion sur l'éducation à l'alimentation. Une application numérique continue d'être mise en place pour faire l'appel en classe et permettre une facturation et une efficacité administrative non négligeable.

A noter que suite à une réflexion collective lors du dernier conseil d'école, les deux services du midi ont été maintenus. Cela facilite la surveillance et contribue au bien-être des élèves.

Enfin, le compostage, en lien avec le SIRTOM, est maintenu.

Lecture, modifications et approbation du règlement intérieur.

Le règlement intérieur est soumis au vote ce soir. Aucune modification n'a été apportée par rapport à l'an dernier.

Les chartes « parents accompagnateurs » et « informatique » sont également soumises au vote. La charte élève relative à l'utilisation des outils numériques émanant de l'académie de Dijon est privilégiée à celle de Normandie. Le conseil d'école la juge plus ludique et plus lisible pour les élèves. C'était déjà le cas l'an dernier.

La charte du parcours artistique et culturel est également présentée.

Le plan de prévention harcèlement de l'école Marcel Pagnol est présenté à l'ensemble du conseil d'école. Le protocole de prise en charge est ensuite dévoilé. M. Prunier indique que tous les enseignants de l'école sont inscrits au plan de formation p'Hare cette année.

Le règlement est voté et adopté par le conseil d'école à l'unanimité.

Organisation des rythmes scolaires

L'année scolaire 2025/2026 conserve l'organisation des années passées.

M. Prunier indique que de plus en plus d'absences pour convenances personnelles (départ en week-end anticipé, vacances pris sur le temps scolaire...) sont constatées. Malgré le même constat l'an passé lors du premier conseil d'école, les absences ont quand même augmenté. Il rappelle le caractère obligatoire de l'école et indique le protocole qui sera suivi comme stipulé dans le règlement intérieur et la note de rentrée. L'équipe pédagogique s'inquiète ainsi de la priorité qui n'est plus donnée à l'école et aux apprentissages.

Actions et pédagogie

Pédagogie

- De nouveaux programmes sont apparus dans tous les niveaux sauf au CM2 (rentrée 2026). En français, ils mettent davantage l'accent sur la fluence, la culture littéraire et une étude plus explicite de la langue. En mathématiques, les progressions sont plus structurées et l'introduction des notions comme les fractions, le codage ou la proportionnalité est plus précoce.
L'EVAR (éducation à la vie affective et relationnelle) fait son entrée en plus de l'éducation morale et civique. Il s'agit d'aborder la connaissance de soi et du corps, l'expression de ses émotions, le respect d'autrui et la prévention des violences. Chaque niveau bénéficiera de trois séances par an dédiées à cet enseignement qui vise avant tout à protéger et responsabiliser les enfants.
M. Prunier rappelle que le volet sexuel ne concerne pas l'école primaire mais le collège.
Tous les enseignants suivront une formation sur ce thème.
- Un livret de suivi sera remis aux parents en janvier et en juin. Celui-ci est national et informatisé. Il suit les élèves du CP à la troisième. Les compétences sont évaluées selon 4 critères qui sont dépassées, atteintes, partiellement atteintes ou non atteintes. Par ailleurs, les parcours culturel, citoyen et de santé de l'élève peuvent y figurer. Les absences et retards y seront également consignés.
- Évaluations : des évaluations nationales ont été menées pour l'ensemble des élèves en début d'année scolaire. Les résultats ont été communiqués aux familles et ont été remontés de façon anonyme à l'Inspection de l'Education Nationale.
Les CP repasseront des évaluations nationales fin janvier. Les CM2 passeront des évaluations départementales en anglais en mars.
- Les APC (activités pédagogiques complémentaires) ciblent cette année le développement des compétences de lecture de mathématiques. Elles sont dispensées les mardis et jeudis matins de 8h30 à 9h00.
29 élèves ont bénéficié de ces temps d'APC en première période.

- En ce qui concerne les élèves à besoins particuliers, 7 PAI (projet d'accueil individualisé), 4 PAP (projets d'accompagnement personnalisé), 1 PPS (projet personnalisé de scolarisation), 9 PPRE (projets personnalisés de réussite éducative) sont d'ores et déjà mis en place.
- Un stage de remise à niveau a été proposé aux vacances de la Toussaint mené par Mme Masson que nous remercions. 5 élèves ont pu bénéficier de ce stage.

Actions

Parcours citoyen :

- Le cycle natation est terminé pour les élèves de CP et CE1 qui ont participé à ce cycle. L'objectif de progrès est atteint pour l'ensemble des élèves. Les CM2 entameront leur cycle en décembre.
- Un jardin est mis en place à l'école l'an passé. Les premiers légumes et fleurs sont apparus cet été. Les élèves ont pu constater cela à la rentrée (tomates, tournesol, etc).
- **La semaine du goût** a été effectuée par deux classes : CP/CE1 et CE1. Cela a été l'occasion d'échanger sur l'alimentation dans ces classes. Nous remercions les élèves et leurs parents qui ont ramené à l'école des aliments selon les couleurs imposées ! L'atelier culinaire de fin de semaine a également été très apprécié.
- L'ensemble des élèves participera à la journée « Non au harcèlement » le jeudi 6 novembre. Il s'agira d'échanger autour du harcèlement et du climat scolaire dans chaque classe par des discussions, des échanges, des ateliers (land'art, analyse vidéo, atelier de dilemmes moraux...) et des chants.
- Les élèves participeront également à la journée de la laïcité le 9 décembre prochain. L'ensemble des classes produira un Abécédaire de la laïcité qui sera exposé dans le couloir à la suite des productions de l'an passé.
- Les élèves de l'école se rassembleront le 5 décembre autour d'une action solidaire en lien avec le téléthon. Des ateliers de course, tir au panier et corde à sauter seront à disposition des élèves. Un débat autour du handicap sera effectué dans chaque classe afin d'évoquer l'inclusion et le respect de chacun.

Parcours culturel :

- Dans le cadre du parcours culturel, toutes les classes auront participé au festival du cinéma **Ciné-Filou**. Les séances vont avoir lieu en ce début novembre puisque les films désirés n'étaient plus disponibles avant les vacances.
- Les élèves de CM1 et CM2 sont inscrits au concours des **petits champions de la lecture**. Ce travail est décliné à une échelle différente dans les classes de CE2.
- **Une semaine de la lecture** sera organisée la troisième semaine de janvier. Elle liera les activités de lecture et le festival du livre.
- Les élèves de l'école se déplaceront dans l'année à la médiathèque de Flers dans le but de les familiariser avec ce lieu et la possibilité d'emprunter des livres. M. Prunier rappelle que l'abonnement à la médiathèque de Flers est gratuit pour les familles.
- Les élèves de CM2 sont engagés dans un projet théâtre. Ils ont débuté les ateliers visant à travailler la concentration et la confiance en soi. Le travail autour de textes littéraires débutera en janvier.

Liaison école/collège :

- Dans le cadre de la liaison école/collège, les élèves de CE2/CM1, CM1 et CM2 ont participé au **cross du collège** le vendredi 13 octobre dernier. Les élèves ont su se dépasser et ont fait preuve de solidarité. Les enseignants félicitent l'ensemble des élèves. A noter les podiums de Tom, Léandre, Anna et Mathéo.

USEP :

- **USEP** : 56 enfants sont inscrits. Les séances du lundi soir sont tenues par Mme Morin que je remercie, celles du mardi soir par M. Prunier. Mercredi 2 octobre, 21 élèves ont pu participer à une journée autour du golf et de ses dérivés. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 inscrits ont pu pratiquer des ateliers de golf, de footgolf et d'ultimate golf.

Rapport d'auto-évaluation

En ce début d'année, l'école Marcel Pagnol de Messei participe à une évaluation externe. L'objectif est de faire l'état des lieux de l'école et de dégager des pistes d'amélioration pour bâtir le futur projet d'école.

4 domaines ont été analysés : les apprentissages et le suivi des élèves, le bien-être des élèves et

du personnel, la stratégie et le fonctionnement de l'école et l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

L'évaluation d'école a lieu en deux temps. Durant la première période l'équipe enseignante a produit un rapport d'auto-évaluation conséquent permettant une analyse précise de l'école. Ce rapport a été envoyé aux représentants de parents d'élèves et à la municipalité pour lecture. Les parents ont relevé le travail de l'équipe enseignante. M. Le Maire souligne la qualité du travail rendu.

Le 28 novembre prochain, une équipe de trois évaluateurs externes sera présente à l'école. Elle rencontrera les agents municipaux, les parents élus, les membres de l'APE et de l'AREM, les élèves et l'équipe enseignante. A leur tour, ils rendront un rapport d'analyse qui permettra à l'équipe de dégager les axes d'amélioration permettant d'élaborer le futur projet d'école.

Le rapport d'auto-évaluation peut être demandé auprès de M. Prunier ou des parents élus.

Investissement-travaux- sécurité

Sécurité

- Le PPMS attentat/intrusion a été réalisé avant les vacances d'automne. Il s'agissait de fuir l'école selon le protocole défini. Le bilan n'est pas positif : les élèves ont été bruyants, en particulier hors de l'école alors que le silence était une des consignes demandées. Le temps d'évacuation est améliorable.

- Le PPMS risque majeur est maintenu et aura lieu lors de la deuxième période. Un livret PPMS est consultable dans le hall précisant le protocole.

- Un exercice incendie a eu lieu lors de cette première période. Aucune anomalie n'a été détectée et toutes les consignes ont été respectées. L'évacuation a été très rapide cette année.

- Le registre de santé et de sécurité au travail est également consultable et peut être rempli par l'ensemble de la communauté éducative dès lors qu'un risque est encouru par l'un de ses usagers.

- Une commission de sécurité interne à l'Education Nationale est passée l'an dernier et a rendu son rapport. Le rapport est consultable sur demande. Il a été transmis à la municipalité. Il est positif dans l'ensemble mais indique certaines anomalies (présence de multiprise sans interrupteur dans un local, clôture basse, manque d'affichage dans la salle des maîtres, ...). Ce qui pouvait être réglé rapidement a été fait avant juillet.

Travaux

La classe de Mme Boulé a été installée dans la classe de Mme Marrière. Ainsi, une salle audiovisuelle a été créée et la salle d'arts plastiques a été réaménagée.

Questions diverses

- Une question est soulevée par un parent élu concernant les parents accompagnateurs. Ce parent souhaiterait savoir si, lors des sorties, l'équipe enseignante a la possibilité de consulter le fichier judiciaire des infractions sexuelles pour des parents accompagnateurs.

M. Prunier indique qu'il n'en a pas la possibilité. Ce fichier est consulté lorsqu'il y a une sortie avec nuitée ou lorsqu'une personne extérieure ou un parent passe un agrément pour pouvoir intervenir en classe.

M. Prunier demande aux parents si des éléments survenus ont engagé cette réflexion. Après consultation de l'ensemble des membres, ils s'avèrent que non et que la réflexion menée relève de la prévention.

Les parents expriment l'idée que cela peut mettre en difficulté un parent accompagnateur ou un enfant que de se retrouver seul avec un enfant aux toilettes par exemple ou dans les vestiaires à la piscine.

Après de nombreux échanges, il est proposé d'ajouter dans la charte un article précisant que « Si un enfant doit être accompagné aux toilettes, l'accompagnateur en informe l'enseignant et ne s'éloigne du groupe qu'uniquement après son accord. Dans ce cas, il reste à proximité et assure la sécurité de l'enfant sans entrer dans les toilettes. »

Le conseil d'école indique que chaque accompagnateur devra signer la charte et s'engagera à la

respecter avant la sortie scolaire.

- Une autre question aborde le sens de circulation des bus. Il semblerait que selon les compagnies de transport, le sens défini à l'origine ne soit pas respecté. Les bus attendent parfois sur les places de parking de la maternelle.

M. le Maire signale qu'il fera remonter l'information à M. Pelé, responsable des transports auprès de Flers agglo.

- La dernière question évoque le problème soulevé l'an dernier par les réseaux sociaux. Bien que cela relève du temps familial, M. Prunier et Mme Marrière avaient abouti à des conclusions inquiétantes pour les classes de CM1 et CM2 (présence des élèves sur les réseaux sociaux, plainte déposée par un parent auprès de la , vidéos d'élèves sur Tik Tok ...). Un mail avait été adressé aux parents pour leur faire part de l'« enquête », des révélations et des inquiétudes. Cela a de nouveau été relayé en réunion de rentrée.

Ainsi, dans ce contexte, une maman d'élève demande si une information aux parents ne pourraient pas être transmise quant aux dangers d'internet et à la possibilité de mettre en place des contrôles parentaux, etc.

M. Prunier indique que des conférences ont été mises en place ces dernières années (semaine de la parentalité, bus des familles) mais ont rencontré peu de succès. Par ailleurs, il indique qu'une nouvelle conférence qui se tiendra en février est en préparation avec le Lion's club. Un intervenant spécialiste sera présent ainsi que la gendarmerie. L'école se joindra à cette réunion. En outre, une maman prend la parole et demande si les représentants de parents ne pourraient pas construire un document de prévention pour les parents. M. Prunier et l'équipe enseignante soutiennent cette initiative. M. Prunier indique qu'il peut apporter une complémentarité.

Le conseil d'école est clos à 20h48.

Messei, le 4 novembre 2025.
Le directeur de l'école
M. Prunier